

Image not found or type unknown



# Comment calculer les charges sociales d'un dirigeant non rémunéré ?

publié le **09/08/2012**, vu **777 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, un dirigeant non rémunéré n'est pas forcément exonéré du versement de cotisations sociales. Son régime social variant selon la forme juridique de son entreprise, il peut être difficile de s'y retrouver.

[Lire l'article](#)